

3-4 : Archives PC_Procès Gabriel Peri -Lucien Sampaix

Sommaire

43-03?-PC-Procès Gabriel Peri et Lucien Sampaix

p1

43-04?-PC-Chant à Gabriel Peri

p14

ILS ONT ASSASSINÉ

Gabriel PERI et Lucien SAMPAIX

Le bandit von Stülpnagel n'a pas fait connaître les noms des 100 otages fusillés en exécution de sa décision monstrueuse du 14 décembre, mais la vérité finit par percer les murailles les plus épaisses et des millions de Français apprendront avec une émotion mêlée de colère que les assassins nazis ont fusillé deux courageux patriotes, deux dignes fils du peuple de France :

Gabriel PÉRI

ancien député de Seine-et-Oise
ancien Vice-Président de la Commission des Affaires étrangères de la Chambre
Membre du Comité Central du Parti Communiste Français

ET

Lucien SAMPAIX

ancien Secrétaire Général de « l'Humanité »

Depuis le mois de mai GABRIEL PERI était emprisonné à la Santé. Les nazis étaient pleins de haine pour ce militant communiste courageux et incorruptible, pour ce journaliste de grand talent qui dénonça avec éclat les plans d'agression de l'Allemagne hitlérienne, pour ce magnifique orateur qui, tant de fois, à la tribune de la Chambre et dans les meetings populaires s'était fait l'implacable accusateur de la bande de criminels, de voleurs, de sadiques, de bandits de droit commun qui, après avoir asservi l'Allemagne, ~~avaient voulu asservir~~ l'Europe et le monde.

Les hitlériens vinrent à la Santé, un jour de décembre, se saisir de GABRIEL PERI, refusant de dire à son avocat où ils le conduisaient. Ces barbares n'ont même pas le courage de leurs ignominies. Comme les apaches, ils se cachent pour tuer. Et l'on peut imaginer de quel regard méprisant toisait ces assassins notre grand et courageux GABRIEL PERI fusillé, le 15 décembre, au mont Valérien, avec des dizaines d'autres patriotes.

Des scènes d'horreur impossibles à dépeindre se sont déroulées dans ce fort. Les otages y ont été fusillés pêle-mêle sans qu'on les achevât. Les râles des blessés se mêlaient au crépitement des coups de feu abattant de nouvelles victimes.

C'est dans ces conditions que les barbares hitlériens ont assassiné notre GABRIEL PERI. Celui-ci aura eu du moins, avant de mourir, la joie de voir l'avance de l'Armée Rouge et les premiers revers des hordes fascistes, prélude de notre victoire finale. Mais on ne fera jamais payer assez cher aux nazis tous les crimes qu'ils ont commis.

Notre cœur se serre à la pensée qu'ils ont assassiné ce bon et valeureux camarade qu'était GABRIEL PERI. Mais ce nouveau crime ne fait que renforcer en nous la haine de l'occupant et notre volonté implacable de venger ceux des nôtres tombés pour la libération de la France.

Arrêté pendant la guerre et interné dans un camp de concentration, LUCIEN SAMPAIX réussit à s'évader et revint à Paris où il fut, à nouveau, arrêté en mars dernier.

Comme GABRIEL PERI, l'ancien secrétaire général de l'Humanité était haï par les nazis. L'espion Abetz n'a pas oublié les retentissantes campagnes faites dans l'Humanité par LUCIEN SAMPAIX pour dénoncer les agissements de la 5^e colonne dans notre pays, agissements qui ont conduit la France à la défaite.

LES MORTS ACCUSENT

Lucien SAMPAIX

ET

Gabriel PERI

fusillés par ordre de von Stülpnagel,
le 15 décembre 1941

FONT LE PROCÈS des bandits hitlériens

COMPTE RENDU

de l'audience de la 12^e Chambre
correctionnelle de la Seine

LE 28 JUILLET 1939

alors que Lucien SAMPAIX était
poursuivi pour avoir dit la vérité sur
les agissements de l'espion Abetz

Déjà les hitlériens avaient voulu faire condamner LUCIEN SAMPAIX à mort par le tribunal spécial. Les juges de Pétain eurent peur. Ils condamnèrent notre camarade aux travaux forcés à perpétuité.

C'est à la prison de Caen que les assassins sont allés chercher notre camarade LUCIEN SAMPAIX et onze autres patriotes. Le 15 décembre, à 6 heures du matin, ces hommes furent prévenus du sort qui les attendait. Jusqu'à dix heures, heure de leur exécution, les douze martyrs chantèrent à pleins poumons la Marseillaise et l'Internationale.

Les patriotes assassinés avec SAMPAIX sont: ROBERT MOUSSU, père d'un enfant, ALBERT DI FUSCO, père d'un enfant, OCTAVE LAMAND, LANGOET, HERISSON, GOUIN, JEAN MORVAN, père d'un enfant, DARACQ, père de deux enfants, PAUL VAGUET, père de trois enfants, EMILE LE BILLOT, père de six enfants et BERNARD FRIEDMAN, père de dix enfants.

Tous ces hommes étaient en prison depuis de longs mois. Cela n'a pas empêché les traîtres et assassins du gouvernement de Vichy de dire, dans une note officieuse, « IL NE S'AGIT PLUS CETTE FOIS D'OTAGES, MAIS DE DELINQUANTS ». Ainsi la clique Pétain palauge dans le sang versé par ordre de Stülpnagel.

Le Comité Central du Parti Communiste s'incline devant les tombes de GABRIEL PERI, de LUCIEN SAMPAIX et de tous les martyrs de la libération nationale.

Il adresse ses condoléances à la famille de GABRIEL PERI, à sa femme qui, enfermée pendant de longs mois dans un camp de concentration de la zone non occupée, n'a été libérée que parce que gravement malade.

Il adresse ses condoléances à la famille de LUCIEN SAMPAIX, à sa femme et aux trois enfants à qui il laisse pour tout héritage un nom de héros.

Il adresse ses condoléances à toutes les familles des victimes des nazis et leur crie: « CES MORTS HEROIQUES TOMBES POUR LA FRANCE SE-RONT VENGES ».

Adieu GABRIEL ! Adieu LUCIEN ! Votre souvenir vivra dans les cœurs des communistes, dans les cœurs de tous les patriotes. Quand là-bas, en Union Soviétique, les soldats de l'Armée Rouge abattent des barbares nazis, c'est le commencement du châtiment pour vos bourreaux. Demain ce sera encore mieux. Le peuple de France vous vengera en se libérant.

OUVRIERS FRANÇAIS, sabotez, sabotez, par tous les moyens, les fabrications de guerre destinées aux assassins de GABRIEL PERI et de LUCIEN SAMPAIX.

PAYSANS FRANÇAIS, mettez tout en œuvre pour ne pas donner votre récolte aux assassins de GABRIEL PERI et de LUCIEN SAMPAIX.

PATRIOTES FRANÇAIS, exprimez votre mépris et votre haine par tous les moyens aux assassins de GABRIEL PERI et de LUCIEN SAMPAIX, ainsi qu'à leurs valets Pétain, Darlan, Pucheu, de Brinon, Laval et autres journalistes vendus qui se sont bien gardés d'informer le public de ce nouveau crime des nazis.

PATRIOTES FRANÇAIS, POUR VENGER NOS MORTS, UNIS-SONS-NOUS DANS LES COMITES DU FRONT NATIONAL DE LUTTE POUR L'INDEPENDANCE DE LA FRANCE.

GABRIEL PERI, LUCIEN SAMPAIX et vous tous qui êtes tombés pour l'Indépendance de la patrie, vous serez vengés, terriblement vengés. La cause pour laquelle vous êtes morts triomphera.

Camarades, frères disparus, adieu !

NOUS CONTINUONS VOTRE COMBAT. LA VICTOIRE SERA A NOUS.

Le Comité Central du Parti Communiste Français (S.F.I.C.)

Deux communistes, deux patriotes

Gabriel PERI



Gabriel Péri était né à Toulon, le 9 février 1902. Dès son adolescence, il adhéra à la Jeunesse Socialiste. Avant la fin de la guerre, il adhéra au Parti Socialiste, au Comité pour la reprise des relations internationales et menait le bon combat pour la Révolution Russe.

Secrétaire des Jeunesses Socialistes à Marseille, puis Secrétaire de la Fédéra-

tion, Gabriel Péri fut ensuite propagandiste du Parti.

En 1924, il entra à « l'Humanité » où il dirigeait la rubrique internationale. Dans ce journal, où il se donna tout entier, il fit preuve de qualités journalistiques incontestées. Avec talent, il analysait journellement la situation internationale, en démêlant tous les fils, dans un

style clair, à la portée de tous les travailleurs. Ses articles faisaient autorité dans tous les milieux. Avec quelle fougue, avec quelle vue juste des événements, il s'attaqua aux pleutres et aux lâches qui sacrifiaient les intérêts de la France ; avec quelle ardeur il démasqua les manœuvres des Abetz, De Brinon, Laval, Déat, Luchaire et autres traîtres ; avec quelle véhémence il dénonça la 5^e colonne et la trahison de Munich ; il appela à la sécurité collective, à l'union des démocraties, à l'alliance avec la grande République des Soviets ; avec quelle passion, il lutta contre le fascisme mussolinien et le nazisme de Hitler, demandant aux gouvernements d'alors de cesser les reculades devant ces deux laquais de l'impérialisme pour en venir, enfin, à la politique de fermeté ; avec quelle passion aussi, il défendit la République Espagnole. Autant d'étapes, autant de campagnes ardentes et documentées.

A ses brillantes qualités de journaliste, Péri joignait un talent d'orateur populaire. Les lâches, les traîtres qui préparaient la défaite de la France ne trouvaient aucune pitié devant lui. Ses interventions à la Chambre des Députés, où il représentait depuis 1932, la 1^{re} circonscription de Versailles (Argenteuil), battant de haute lutte dans cette circonscription le candidat de Tardieu, étaient toujours très écoutées et suivies avec beaucoup d'intérêt. Là, comme dans le journalisme, son nom faisait autorité.

Pour ses luttes courageuses, Gabriel Péri, connût la répression et les coups. A 19 ans, il était emprisonné pour propagande antimilitariste. En 1921, la parution du « Conscrit » l'amena à nouveau devant le Tribunal Correctionnel. 1923. Poincaré occupe la Ruhr. Représentant des Jeunesses, Péri va à Essen organiser la résistance à la guerre de la Ruhr, de concert avec le prolétariat alle-

mand. Pour cet acte de haute solidarité internationale, il est arrêté, avec Marcel Cachin, Henri Gourdeaux, Pierre Sé-mard, Gaston Monmousseau et d'autres membres du Comité Central. Six ans plus tard, il était à nouveau condamné à l'emprisonnement pour avoir dénoncé la dictature du fascisme hitlérien.

En 1932, Gabriel Péri entra au Comité Central du Parti.

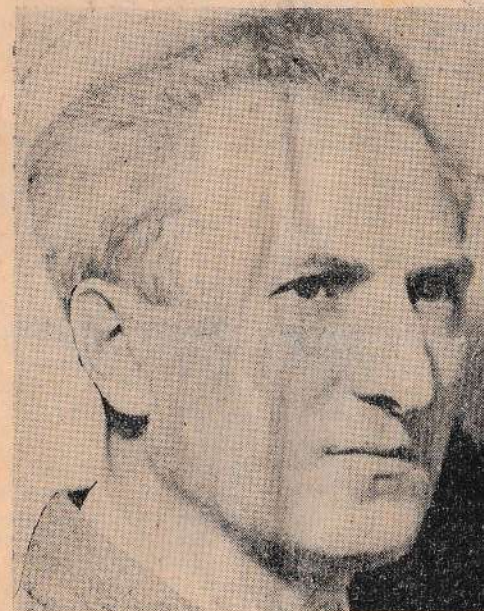
Militant de valeur, patriote ardent et convaincu, communiste sincère, il fut entièrement dévoué à son parti pour lequel il a fait don de sa vie.

Arrêté au mois de mai 1941 — alors que depuis septembre 1939 il continuait dans l'illégalité la défense des intérêts du peuple français opprimé par les nazis, et la lutte pour l'indépendance de la France — il fut pendant des mois torturé pour lui faire dénoncer ses amis. Jamais Péri ne parla. Devant le vide de son dossier, le Tribunal recula toujours son procès. Jusqu'au jour où les assassins nazis, qui ne lui pardonnaient pas de les avoir démasqués, le prirent comme otage, ce 15 décembre et le fusillèrent au fort du mont Valérien.

Quelques heures avant son exécution, un vil valet hitlérien, un Marion, individu taré et dépravé, dont la présence au sein du gouvernement est tout un programme, osa aller dans sa cellule lui proposer la vie sauve pour prix de son reniement. Au tortures physiques que Péri subissait depuis neuf mois, ce roquet hitlérien allait ajouter les tortures morales. Péri éconduisit le personnage avec dignité et fermeté. Un communiste ne se renie pas, même devant la mort.

Péri est tombé assassiné, les Abetz, De Brinon, Laval ont leur revanche. Mais le peuple français vengera Gabriel Péri en même temps que Lucien Sampaix et les autres patriotes assassinés.

Lucien SAMPAIX



Lucien Sampaix était né à Sedan, le 13 mai 1899. A douze ans, il quittait l'école pour entrer dans une usine métallurgique.

En 1922, il commença à militer à Sedan. Désormais sa vie sera liée à celle de son parti auquel il s'identifiait. On le vit alors à la tête de toutes les grèves

de la région : Acières de Longwy, bâtiment, textile, etc...

1929. Secrétaire régional du Parti à Reims, il parcourut alors sa région, assurant réunions sur réunions. Sans trêve ni repos, il organisa les ouvriers tant sur le terrain politique que syndical.

Dans le journal « l'Exploité » — qu'il

dirigeait et dont il fit un des meilleurs journaux régionaux du Parti — il mena d'ardentes campagnes contre la bourgeoisie. Poursuivi, il fut condamné à trois ans de prison et pendant six mois il mena la dure vie illégale continuant son travail d'agitateur et d'organisateur.

Arrêté à Charleville, il fut interné à la prison de Reims où on prétendit le mettre au droit commun. Il entama alors la lutte pour le régime politique et arracha des améliorations. Après avoir fait plusieurs prisons, il échoua à Clairvaux, d'où il sortit en 1932 — après neuf mois de détention — à la suite d'une vague amnistie.

La direction du Parti l'appela alors à la rédaction de « l'Humanité ». Entré au service des Informations, il devint, par la suite, « chambrier » et assumait enfin avec autorité les fonctions de Secrétaire général.

Ses campagnes ardentes, documentées, le classèrent bientôt comme un des meilleurs journalistes. Qui ne se rappelle sa lutte pour la défense des soldats ; ses campagnes contre les cagouleurs, contre l'espion Abetz, contre les traîtres De Brinon, Laval, Déat et consorts, contre les agissements de la 5^e colonne, dont il démasqua les manigances qui devaient nous conduire à la guerre et à la défaite ?... Qui ne se rappelle son retentissant procès de 1939 dont il sortit acquitté et dont on relira par ailleurs — non sans émotion — sa fière et courageuse déclaration ?...

Journaliste de talent, il était aussi un orateur aimé des foules. Candidat à plusieurs reprises, ses dernières campagnes électorales furent faites dans le X^e ar-

rondissement de Paris, où il fut acclamé, par des milliers d'ouvriers, d'employés, de petits commerçants enthousiastes, la politique de notre Parti. Il fut l'artisan de la défaite du colonel Fabry, député réactionnaire de la circonscription.

Et voici à nouveau la guerre. Mobilisé dès le premier jour dans une usine à Levallois, le patron refusa de le prendre. Malgré ses protestations, malgré son ordre de mobilisation, la direction ne veut pas du communiste et patriote Sampaix. Au début de janvier 1940, il est... interné au camp de St-Benoît comme soldat. Il fait connaissance avec plusieurs camps : Bourg l'Astic, Premol, Fort Barreaux, Oraison. Là, à la suite d'une manifestation collective, il est arrêté avec plusieurs camarades et emmené à la prison de Lyon où il est détenu pendant quatre mois. Ne pouvant étayer aucune accusation, on doit rendre un non lieu en sa faveur.

Mais cette inertie lui pèse. Il veut se remettre à la disposition de son Parti. Dans la nuit du 31 décembre 1940 au 1^{er} janvier 1941, il s'évade. Il est ensuite arrêté le 27 mars. L'espion Abetz, le traître De Brinon et leurs valets de Vichy veulent le faire condamner à mort, mais devant le vide du dossier, le Tribunal spécial recule. Sampaix est condamné aux Travaux forcés à perpétuité. Cependant, les Abetz et consorts ne sont pas satisfaits. Ils veulent la tête du patriote qui a dénoncé leurs manigances contre la France ; de ce militant probe et courageux. Et, malgré sa condamnation, le 15 décembre 1941, ils le font prendre comme otage et le fusillent à Caen aux applaudissements des Luchaire, Déat et autres plumitifs dont les mains sont rouges de ce sang généreux.

Tribunal Correctionnel de la Seine (12^e Chambre)

AUDIENCE DU 28 JUILLET 1939

Présidence de M. Ferrier

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE

M. le Président. — Monsieur Sampaix, Lucien-Albert, vous êtes né à Sedan, le 13 mai 1899, et vous avez déjà subi quelques condamnations pour délit de presse.

Aujourd'hui, vous êtes prévenu, à la requête du Ministère Public, d'avoir, à Paris, le 18 juillet dernier, enfreint les dispositions de la loi du 26 janvier 1934, modifiée par le décret du 17 juin 1938, en divulguant des renseignements relatifs à des enquêtes ou informations suivies sur une infraction prévue par ladite loi du 26 janvier 1934.

Veuillez donner au Tribunal vos explications. Je vous demanderai, étant donnée la longueur de ces débats, de présenter vos observations aussi complètement, mais aussi brièvement que possible, dans la mesure où vous le pourrez.

Déclaration de Lucien SAMPAIX

M. Lucien Sampaix. — Je dois vous l'avouer, c'est avec un certain sentiment de crainte que je me présente, aujourd'hui, devant vous. Crainte, non pas d'une condamnation, qu'en conscience j'estime n'avoir pas méritée, mais crainte pour mon pays, lorsque j'ai vu, depuis quelques mois, se développer tout un réseau d'espionnage, de trahison et d'intrigues hitlériennes, que M. le Président du Conseil lui-même a pu dénoncer, le 27 décembre dernier, à la Chambre, en parlant de « tentatives tendant à envelopper la France dans ce réseau ».

L'arrestation de M. Aubin, chef des informations du journal *Le Temps*, organe du Comité des Forges ; l'arrestation de M. Poirier, chef de publicité au *Figaro*, ont montré que le pire encore annoncé par M. le Président du Conseil n'était plus seulement de l'intrigue ou de l'espionnage, mais constituait une trahison, c'est-à-dire le plus grand crime que l'on puisse reprocher à des Français.

Ces gens, de l'aveu même du Président du Conseil, dans une Note parue le 17 juillet dernier, c'est-à-dire la veille de mon article, étaient entrés en relations

avec des agents d'une puissance étrangère et ont reconnu en avoir reçu des sommes considérables.

Cette trahison, nous avons la certitude qu'elle ne s'arrête pas aux deux individus arrêtés, mais qu'au contraire les services secrets de Hitler ont réussi à constituer un réseau extrêmement sérieux dans notre pays, qui, d'ailleurs, selon *Mein Kampf*, de Hitler, est toujours considéré comme l'ennemi mortel, qu'il faut abattre... Et cela, Messieurs, montre comment Hitler veut abattre la France: tout d'abord en instituant un réseau d'espionnage et de trahison, avant de lancer son armée sur nos frontières.

Dans un volume édité, il y a quelque temps, par le colonel Nicolai, chef du service d'espionnage allemand et l'un des principaux organisateurs de l'immense réseau d'espionnage nazi, nous trouvons cette formule:

La guerre même a apporté la preuve que la lutte entre les peuples a dépassé le cadre étroit où la décision n'est obtenue que par les armes; elle est devenue une lutte englobant l'ensemble des forces populaires sur le plan politique, économique et militaire, et, ce qui n'est pas le moins important, sur celui de l'âme populaire.

Hitler, dans tous les pays où il a essayé d'attaquer et, depuis quelque temps, qu'il a asservis, a produit un plus gros effort sur l'âme populaire que par les armes, et c'est en France que l'on voudrait, maintenant, renouveler cette opération. Nous en avons eu des exemples en Tchécoslovaquie, en Autriche, en Espagne et en bien d'autres pays, qui, après avoir subi l'assaut de démoralisation et de désagrégation des forces populaires que l'on tente en France, ont subi l'assaut des armées de Hitler et sont maintenant asservies sous la botte hitlérienne.

Ce régime, nous ne voulons pas le connaître, et nous faisons tout pour ne pas le connaître !...

Dans une enquête récente, un journal, qui n'est pas des nôtres, le *Petit Parisien*, peu suspect d'être communiste, montrait comment Hitler avait conquis des positions en Hongrie:

En examinant, disait le « Petit Parisien », le développement de la politique hongroise au cours de ces dernières années, il est facile de reconnaître que les Allemands agissent conformément à un plan minutieusement élaboré, dont les moindres détails furent exécutés avec une méthode, une persévérance et une exactitude dignes de la plus grande admiration.

Ils ont commencé le travail de pénétration en lançant une campagne antisémite de grande envergure. Quelques mois après, paraît le premier hebdomadaire prêchant la croisade contre les juifs. Bientôt, on put compter cinq, puis huit nouveaux groupements qui s'organisaient sur un rythme vertigineux. On distribuait des tracts à des millions et des millions d'exemplaires. Les adhérents de certains partis furent équipés d'uniformes flamboyants et touchaient un salaire de 10 francs par jour.

Or, disait toujours le « Petit Parisien », parmi tous les *führers*, sous-*führers* et vice-*führers* hongrois, il n'y en a pas un seul dont la fortune eût jamais dépassé 1.000 francs.

Qui donc a financé les hebdomadaires et les quotidiens, payé les chemises et les tracts, les fanfares et les drapeaux?

Voilà ce qu'on disait pour la Hongrie, il y a quelques semaines.

Même méthode en France

Et pour la France, Messieurs, croyez-vous qu'il n'en est pas de même? Je me souviens, il y a quelques mois, avoir eu l'occasion, dans une grande campagne

également, de dénoncer les agissements de Hitler en France. Des traitres encore une fois — les Cagoulards — dont certains sont malheureusement depuis relâchés essayaient de constituer des sections d'assaut à l'intérieur de notre pays. Ces gens avaient reçu des mitrailleuses allemandes, des fusils-mitrailleurs allemands, des grenades italiennes, qui ont fait tant de victimes, à Villejuif !...

Est-ce que c'étaient, oui ou non, des agents de l'étranger? Est-ce que, oui ou non, notre devoir de Français, notre devoir de communistes et notre devoir de journalistes n'est pas de défendre la France contre ceux qui se font les instruments de Hitler?

Voilà la question que nous nous étions posée. Et, naturellement, la saisie des dépôts d'armes a montré déjà combien nous avons eu raison, dans ce domaine.

Les journaux antisémites, comme en Hongrie, n'ont-ils pas fleuri en France? Est-ce que nous n'avons pas vu se développer des campagnes ignobles, au moment où le Gouvernement français faisait appel à l'union de la Nation, face à l'ennemi extérieur? Au moment où le Gouvernement fait appel à l'union de toutes les forces françaises pour réagir contre les tentatives d'envahissement de nos frontières, nous voyons toute une campagne de division honteuse qui se développe, dans les journaux. Et j'en connais quelques-uns. Je me souviens, pour citer un seul nom, d'un homme que j'ai connu, qui n'avait pas 1.000 francs devant lui. Il était membre du Parti Communiste; nous l'avons chassé honteusement: c'est M. Doriot. Il est devenu comme cela propriétaire de deux journaux, d'une imprimerie et de châteaux.

C'est là qu'il faudrait peut-être voir, précisément, d'où vient l'argent et qui paie les campagnes contre la France !...

Propagande hitlérienne

J'ai là, dans mon dossier — et je pourrais vous les montrer — toute une série de tracts édités par une société dont le siège est à Hambourg, les...

M. le Président. — Le Tribunal verra ces documents.

M. Lucien Sampaix. — Je ne veux pas vous en infliger la lecture; mais voici simplement une lettre, adressée par M. Kessemäier, un agent des services nazis, à des Français. Elle dit:

Je me permets, en notre envoi de ce jour, de mettre, de nouveau, à votre disposition quelques-uns des tracts du Fichte Bund parus dernièrement. Vous les attendiez certainement déjà. Il ne s'agit, il est vrai, que d'un envoi d'essai. Aussi, vous serai-je reconnaissant si vous vouliez bien nous demander de vous en envoyer la quantité nécessaire pour être distribués à vos amis et connaissances. Tout envoi, de n'importe quelle importance, vous sera adressé franco et gratuitement.

M. Hitler peut donc envoyer en France ce qu'il veut et trouver des agents en France qui se fassent les instruments de sa propagande antifrançaise, gratuitement et à titre gracieux, comme c'est indiqué, d'ailleurs, sur les tracts de M. Kessemäier.

J'ai dans mon dossier également des tracts tels que ceux qui ont été découverts récemment chez M. Cazij, à Arras. Je sais bien, pardi, qu'on vient de condamner à trois mois de prison M. Darquier de Pellepoix pour propagande de division du

peuple ; je sais bien que l'on vient d'opérer quelques perquisitions à Calais, à Dunkerque, à Arras. Je sais tout cela, Messieurs ; mais, en attendant, ce que je puis constater, c'est que, dans le journal, précisément, de M. Cazij, sous la plume de M. Jean Boissel — chef direct de M. Cazij, qui est actuellement incarcéré pour diffusion de tracts hitlériens — dans le dernier numéro du *Réveil du Peuple*, nous pouvons lire ceci :

Que nos militants d'Arras et du Nord soient félicités pour la lutte qu'ils ont menée et qu'ils doivent continuer à mener. Que les autorités françaises ne croient pas nous intimider avec ces histoires saugrenues, et qu'elles n'attendent pas que nous allions leur demander la permission de correspondre avec qui il nous plaît.

Et M. Boissel, chef du Front Français, chef direct de M. Cazij, ajoutait, tout simplement :

Nous sommes en rapports avec le Fichte-Bund, nous y resterons !...

Et, Messieurs, au moment où je comparais devant vous pour avoir dénoncé des traîtres, M. Jean Boissel, auteur de cette provocation et de cette insulte à la magistrature, dirai-je, est toujours, lui, en liberté !...

Honteuse besogne de division

Quant à la propagande antisémitique, issue directement des services de Monsieur Goebbels, elle a trouvé en France de nombreux adeptes. Dans un tract que j'ai ici, édité il y a quelques mois et répandu à des centaines de milliers d'exemplaires au moment où, je vous le dis, le Gouvernement français faisait des appels à l'union du peuple ; au moment où Hitler menaçait les frontières françaises ; au moment de Munich, vous vous en souvenez en septembre dernier, lorsqu'il y avait des centaines de milliers de jeunes gens mobilisés qui attendaient peut-être la balle qui allait mettre fin à leur jour, on trouvait ceci dans des tracts :

Ordre de mobilisation :

Les blessés juifs ne seront jamais évacués de la zone des armées. Ils guériront dans la zone des armées. Ils crèveront, s'il le faut dans la zone des armées. Ils féconderont dans la zone des armées. Il faut toujours se méfier des juifs, même quand ils sont morts.

Messieurs, je ne suis pas juif ; mais tout de même, lorsque l'on voit des attaques aussi insensées contre l'unité du peuple de France, contre ceux qui, juifs ou non, iront, demain, se porter aux frontières pour la défense de la France, nous nous demandons, véritablement, si l'on peut tolérer de telles diffusions de tracts.

Et qui diffusait ces tracts ? Par qui étaient-ils édités ? Il est facile de le voir, lorsque, en-dessous — et j'en ai ici, dans mon dossier — on trouve cette formule :

Lisez Je suis partout, hebdomadaire national.

Ceux qui ont fait ce tract sont jugés d'avance. Pensez-vous que nous n'avons pas eu raison de dénoncer ce que nous considérons comme une atteinte à la sécurité du pays et comme une trahison de la France ?

Voilà déjà, sur ce point, ce que je voulais vous dire.

Où donc est la divulgation ?

Mais il est un autre point où l'on me reproche surtout d'avoir enfreint la légalité, paraît-il, d'avoir divulgué, si je comprends bien, les termes du décret-loi, le secret d'une instruction en cours, en indiquant (car ce sont les trois lignes que M. le commissaire Roche a bien voulu me signaler), dans l'*Humanité*, que Messieurs Aubin et Poirier avaient été arrêtés pour trahison et avaient touché, l'un 3.500.000 francs, l'autre un million.

Messieurs, si j'avais besoin d'être défendu, le grand talent de M^e de Moro-Giafferi, je suppose, suppléerait de beaucoup à mon incompetence ; mais, voyez-vous, le 15 juillet, c'est-à-dire trois jours avant cette parution de l'article qui m'est reproché, un communiqué du Président du Conseil lui-même signalait que les personnes arrêtées étaient entrées en contact avec les agents d'une puissance étrangère et avaient reconnu en avoir reçu d'importantes sommes d'argent.

Où donc, s'il vous plaît, est la divulgation ? Est-ce que, d'ailleurs, une grande partie des journaux n'avaient pas, avant moi peut-être, et à partir du 15 juillet, en tout état de cause, publié les noms et la somme reçue par MM. Aubin et Poirier ?...

Notre pays est visé par Hitler !

Mais ce n'est pas là le fond du procès, je suppose.

L'émotion populaire a été grande, et je vous assure que, depuis huit jours, j'ai reçu le témoignage de la France, de la véritable France. Des centaines, des milliers, des dizaines de milliers de témoignages nous sont parvenus, pour nous inciter à continuer notre campagne et nous féliciter.

Messieurs, tout de même, est-ce que le sentiment populaire n'a pas compris que la sécurité de la France était en jeu lors de la déclaration du Président du Conseil ? Et l'on comprendra, je pense, que le rôle de tout Français digne de ce nom est d'essayer, de tout son pouvoir, de seconder les efforts du Gouvernement contre les agents de l'extérieur et les agents de Hitler à l'intérieur, contre la trahison.

Notre pays, et je ne vous apprendrai rien, Messieurs, est visé par Hitler ; il est travaillé, depuis des mois, depuis des années, par les agents de la Gestapo. Je ne veux pas revenir sur toutes les affaires d'espionnage qui se sont déroulées, qui ont été dévoilées ces derniers temps, même en dehors de l'affaire Aubin et Poirier.

Corruption...

Ici, comme partout, la Gestapo a développé son réseau d'espionnage, de propagande et de provocation. Le Président du Conseil lui-même l'a déclaré. Les services secrets allemands ont distribué des sommes considérables pour corrompre des hommes politiques, et, le 9 décembre dernier, l'hebdomadaire *La Lumière* dénonçait ainsi la propagande hitlérienne, dont les services étaient installés en plein cœur de Paris. *La Lumière* écrivait :

Le bureau Goebbels manipule de grosses sommes d'argent, toujours en espèces, bien entendu. Les distributions sont pratiquées dans deux locaux différents, l'un situé sur la rive droite, l'autre sur la rive gauche. Dans le premier opère M. A..., chef de l'organisation ; dans l'autre, M. B..., une personnalité fort connue à Paris.

Pour le premier, M. A..., l'expulsion de M. Abetz — ou, du moins, lors-

qu'on l'a prié de bien vouloir déguerpir du sol français — a montré que M. Abetz était bien le M. A... en question, un des grands distributeurs de fonds hitlériens...

Pour le second, M. B..., ou plutôt, M. de B..., il est bien connu dans l'armorial parisien.

...et trahison

D'ailleurs, d'autres voix, plus éloquentes, plus puissantes que la mienne, ne se sont-elles pas élevées contre la trahison ? Un grand personnage de notre pays, un officier général, qui a été, pendant dix-sept ans, en Tchécoslovaquie, qui se trouvait au centre des informations, au centre du 2^e Bureau tchécoslovaque et en rapports directs avec le 2^e Bureau français — je parle du général Faucher, chef de la Mission militaire en Tchécoslovaquie — a porté contre les traîtres une accusation redoutable et ne l'a pas portée à la légère. Si vous me le permettez, je vais vous rappeler ce texte. Il est très bref.

Dans une interview accordée par le général Faucher, le 24 décembre 1938, à M. de Kérillis, dans l'*Epoque* — M. de Kérillis qui, je crois, lui aussi, et dans une grande mesure, a secondé efficacement la campagne contre la trahison — le Chef de la Mission militaire en Tchécoslovaquie montrait comment, en septembre dernier, au moment des négociations de Munich, si tragiques pour la France et pour la paix, une partie de la presse française avait agi aux ordres de Hitler.

J'ai la certitude, disait-il, que la propagande allemande s'est exercée d'une manière extraordinaire en France. Je dois dire avec force que certains journaux étaient composés, manifestement, avec la collaboration directe des services de la propagande étrangère. Il y a des cas où, ayant des textes français entre les mains, j'ai reconnu sans peine la marque de fabrique allemande.

Je vise, disait le général Faucher, non seulement des journaux quotidiens ou hebdomadaires, mais des brochures et des livres, et je n'hésite pas à dire qu'une véritable trahison (je ne peux pas employer un autre mot) a été commise.

Certains articles français, à peine parus à Paris, étaient, d'ailleurs, reproduits en tracts et exploités à fond dans la radio et dans la presse allemandes.

Et le général Faucher ajoutait :

J'aurai exprimé toute ma pensée en disant que tout s'est passé comme si certains journaux avaient été de simples organes de propagande allemande.

Messieurs, si, aujourd'hui, je compare devant vous, je vous le jure, ce n'est pas pour avoir touché un sou de M. Abetz. C'est pour avoir dénoncé les agissements de la grande presse vendue à la trahison. Voilà surtout pourquoi je compare aujourd'hui devant vous.

Hitler cherche, et il trouve toujours, des hommes à l'intérieur des pays pour faciliter et exécuter sa besogne. Pour s'assurer la victoire sur la France, il sait bien que la force de ses armées sera insuffisante et serait bien plus insuffisante encore si l'on se décidait enfin à signer ce grand pacte de paix avec l'Union Soviétique. Il compte surtout sur la décomposition morale, sur la lâcheté, sur la désorganisation morale et industrielle de notre pays, qu'il voudrait provoquer.

Cela, Messieurs, nous communistes, nous démocrates et nous Français, nous ne l'acceptons pas. Nous lutterons de toutes nos forces contre cela.

Les directives de l'état-major allemand

Dans les directives de l'état-major allemand du 19 mars 1913, on peut lire :

Il faut que les soulèvements organisés en temps de guerre par les agents politiques soient minutieusement préparés à l'étranger et assurés de tous les moyens matériels. Il faut qu'ils éclatent en même temps que sont détruits les moyens de communication. Il faut qu'à leur tête soient placés des dirigeants que l'on peut trouver parmi les hommes politiques.

Hitler et la Gestapo ont porté au plus haut degré cette doctrine de l'état-major allemand. Dans tous les pays, ils ont trouvé des hommes politiques pour leur ouvrir la voie de l'invasion ; ils ont trouvé un Henlein en Tchécoslovaquie, ils ont failli trouver un Flandin en France, en septembre dernier. Maintenant, ils en trouvent d'autres pour leur ouvrir la voie d'une façon plus ou moins directe.

Le « gratin de Paris »

Alors que les soldats et les travailleurs de l'usine et des champs, seront tous portés à la défense des frontières, nous ne pouvons pas accepter que la trahison se perpétue à l'intérieur.

Hitler a trouvé en France — ainsi que l'a montré l'arrestation de MM. Aubin et Poirier et d'autres arrestations, d'ailleurs couvertes maintenant par le secret, — toute une série d'hommes politiques et journalistiques ; l'un des agents principaux de la propagande et de corruption qu'il nous avait envoyés était M. Otto Abetz.

Je ne m'étendrai pas sur la personnalité de M. Otto Abetz. On a dit déjà tellement de choses sur son compte !... Mais ce que je veux dire et ce que je veux rappeler, c'est ce que M. de Kérillis lui-même indiquait dans l'*Epoque* du 16 juillet. Voici ce que disait M. de Kérillis, qui n'est pas communiste :

Nous savons qu'on exerce sur M. Daladier la pression la plus forte pour qu'il se prête à un étouffement partiel. Rien de plus naturel : les personnalités compromises appartiennent en grand nombre à des milieux influents, au monde, à la presse, à l'industrie et à la finance.

Les relations de M. Abetz, ses commensaux, ses partenaires dans les brillantes conversations où il était passé maître, ses intermédiaires, conscients ou inconscients, avec les journaux et le Parlement, appartiennent tous au gratin de Paris...

Messieurs, devant vous, je vous jure que ce n'est pas le gratin de Paris qui est représenté : c'est un ouvrier métallurgiste, devenu journaliste grâce aux soins de son Parti Communiste.

D'autre part, un journaliste, qui n'est pas des nôtres, M. Bidault, journaliste catholique, n'a pas hésité à affirmer, dans *L'Aube*, que :

...ce mal très grave (en parlant de la trahison) avait atteint profondément certaines sphères dirigeantes de politique et de presse...

Comment procédaient les agents de Hitler ? Pour atteindre les hautes sphères politiques...

M. le Président. — Pouvez-vous condenser un peu ?

M. Sampaix. — Je vais terminer, Monsieur le Président.

...comment procédaient-ils ? Comme ceci, tout simplement ! Dans *Choc*, dont le directeur n'est pas communiste — c'est M. Maurice Guillaume, bien connu pour ses opinions — je trouve cette information, le 8 juin :

Espionnage politique.

A l'image de ce qu'ils ont fait en Italie, dans des conditions évidemment plus faciles, les services de M. Hitler viennent de constituer, en France, à Paris en particulier, tout un service spécial de renseignements dont les agents sont des femmes jeunes, jolies, polyglottes et, pour la plupart, disposant de ressources suffisantes pour n'être ni remarquées, ni soupçonnées.

Elles ont pour tâche principale d'entrer et de se maintenir dans l'intimité d'hommes politiques et de hauts fonctionnaires. Elles accomplissent un travail aussi redoutable pour notre pays que délicat à faire cesser...

Et ce journal se faisait fort de citer plusieurs cas, parmi lesquels celui d'un ancien ministre. Je m'étonne qu'on n'ait pas encore convoqué M. Guillaume à la police judiciaire, comme on m'a convoqué, moi, pour lui demander des explications sur cette information, qui m'apparaît au moins sensationnelle.

L'espionne Elisabeth Buttner

Et, Messieurs, le vif du débat, je pense, le voici, et je serai très bref :

Nous savons que l'un des agents féminins les plus redoutables de M. Abetz et de la Gestapo était une espionne allemande, Elisabeth Buttner. Nous savons que cette Elisabeth Buttner avait été refoulée d'Angleterre pour propagande nazie. Nous savons qu'Elisabeth Buttner avait été en Espagne au moment de la préparation du coup de force de Franco — chose que l'on voudrait bien renouveler en France, de toute évidence — et nous savons qu'elle avait été la secrétaire du chef nazi Julius Streicher, à Magdebourg.

Selon les renseignements qui nous sont parvenus, cette femme était chargée, comme disait *Choc*, de rentrer dans l'intimité de grandes personnalités, et elle a pu y entrer pour certaines !...

Elle était aussi chargée d'alimenter en ressources les officines françaises de propagande raciste et hitlérienne. A ce sujet, Messieurs, nous avons posé une série de questions qui, si elles ont eu le don de soulever la colère dans certains milieux, au point de déterminer des poursuites contre nous — car personne ne s'y trompe — elles n'ont pas encore obtenu la moindre réponse.

Quelles étaient ces questions ?

1° Je demandais si, oui ou non, M. Darquier de Pellepoix n'était pas en liaison directe avec l'Allemande Elisabeth Buttner ;

2° Si cette Allemande Elisabeth Buttner n'était pas en relations avec Messieurs Bucart, Coston, Doriot, le général Dusseigneur, le comte de Brinon, Chiappe et quelques autres personnages politiques ou journalistiques ;

3° Je demandais si, oui ou non, M. de Brinon n'avait pas assisté au Congrès nazi de Nuremberg, en compagnie de l'espionne Elisabeth Buttner ;

4° Et, enfin, je demandais si, oui ou non, la femme d'un ministre ne s'était

pas mise à la disposition de l'Allemande Elisabeth Buttner pour transmettre au cabinet de son mari toutes les demandes qu'elle voudrait bien lui adresser.

Messieurs, j'ai posé ces questions. Qu'on nous entende bien, il ne s'agit pas pour nous, en aucun point, de mettre en cause une femme, fût-ce la femme d'un ministre. Mais c'est précisément parce qu'elle est l'épouse d'un ministre qui a de grandes responsabilités dans la politique intérieure et extérieure de la France, que nous avons pensé qu'il était de notre devoir de rendre publiques et de poser publiquement ces questions, basées sur des renseignements qui nous étaient parvenus.

On ne nous a pas répondu !

A ces questions, on n'a pas répondu. On pourra nous dire qu'on ne répond pas à des calomnies. Je le sais bien, mais, voyez-vous, attention ! Quand « ces calomnies » courent la presse étrangère depuis des semaines et des semaines, comment voulez-vous qu'un représentant officiel de la France puisse se présenter à l'étranger, lorsqu'il peut être suspecté d'avoir protégé une espionne allemande contre son pays ?

Voilà la question que nous avons posée. Nous pensons qu'il est temps de mettre un terme aux agissements des agents de M. Abetz, de leurs complices et de leurs protecteurs en France, car, tout de même, il semble bien que certains espions ont dû avoir des protections singulières.

Le 10 février 1939, le journal *La Lumière* écrivait :

Des espions suspects sont-ils maintenus en France sur l'intervention du ministre des Affaires étrangères ? Est-il vrai que la Sûreté nationale et le deuxième Bureau, ayant demandé l'expulsion d'Italiens, d'Allemands, dont l'activité est suspecte, le ministre des Affaires étrangères s'est opposé à l'exécution de ces mesures, et que ces personnages indésirables sont demeurés en France ?

M. Dormoy, ancien ministre de l'Intérieur, aurait posé ces questions à la tribune du Sénat si la clôture ne l'avait pas empêché de prendre la parole. Il aurait pu citer des noms et des dates.

Les services de l'Intérieur et ceux du ministère de la Guerre ont fait leur devoir. Ils ont dû s'incliner devant un veto du ministre des Affaires étrangères.

Comment le Président du Conseil, ministre de la Défense nationale, a-t-il admis que des individus, soupçonnés d'espionnage, fussent maintenus en France ?

Le Parlement ne voudra-t-il pas s'enquérir et marquer qu'il ne tolérera pas des faits aussi scandaleux ? Alors que des étrangers sont chassés en faveur de leurs opinions, des Allemands et des Italiens, que la police dénonce, pourront-ils rester dans notre pays, contre lequel ils travaillent ?

Voilà les questions posées par le journal *La Lumière*, questions auxquelles nous attendons encore la réponse du ministre des Affaires étrangères.

On pourrait suspecter *La Lumière* de partialité, on pourrait dire :

— C'est un organe de gauche.

Mais, quelques jours plus tard, le 16 février, le journal *Choc*, qui n'est tout de même pas de gauche, et peu suspect de vouloir du mal à M. Bonnet, publiait la note suivante, sous le titre : « Les espions ».

Lorsque M. Bonnet apprit les arrestations des journalistes allemands à Paris, il fut extrêmement ennuyé. Ces arrestations s'étaient faites en dehors de lui, en

dehors même du ministre de l'Intérieur, mais, ce qui est le plus grave, à la demande d'autorités relevant de la Défense nationale.

Messieurs, je n'épilouernerai pas. J'ai relaté tous ces faits en journaliste ; je les ai commentés, quelquefois peut-être avec sévérité, mais avec une sévérité commandée au moins par une légitime indignation et, surtout, une angoisse légitime devant les agissements des agents de Hitler chez nous. J'ai protesté, avec bien d'autres de mes confrères de la presse, contre les tentatives de taire le crime ignoble que commettent les traîtres contre la France ; j'ai protesté avec plus de force ces derniers jours et je continuerai à protester de toutes mes forces, de toute ma voix contre les tentatives d'étouffement que nous sentons venir.

Nous avons défendu la France

Nous avons d'autant plus raison que nous avons l'exemple d'un complot récent. Nous craignons fort que le sentiment populaire n'ait raison, lui aussi, lorsqu'il voit libérer ceux qui avaient porté atteinte à la sécurité de la France en se vendant littéralement à Hitler et en recevant de Hitler des armes pour massacrer le peuple français. Nous craignons fort que le sentiment populaire n'ait raison lorsqu'il voit libérer tous les chefs de la Cagoule.

Nous avons pensé également qu'il était impossible que la France accepte que les traîtres soient couverts par des personnages si haut placés soient-ils. Nous pensons, nous, que, plus on est haut placé, plus les responsabilités sont graves — et c'est comme cela dans notre Parti Communiste — plus les responsabilités sont lourdes, plus on doit être frappé et plus sévèrement on doit être frappé si on a commis la faute qui est reprochée.

Or, Messieurs, non seulement on ne frappe pas, mais je crains fort qu'on n'enquête même pas sur les questions qui ont été posées.

En publiant ces articles, j'ai le sentiment de ne pas avoir enfreint la loi ; j'ai le sentiment de n'avoir en rien gêné l'enquête en cours, et j'ai le sentiment d'avoir observé la discrétion nécessaire pour ne pas gêner les enquêteurs ni nuire à la défense nationale. Mais, en tout état de cause, nous ne pouvons accepter que la discrétion imposée à la presse puisse servir à faciliter l'étouffement du scandale.

J'ai conscience que, loin d'avoir nui à la défense nationale, j'ai servi ma patrie et la défense nationale ; j'ai conscience d'avoir servi les intérêts les plus sacrés du pays qui veut être débarrassé des traîtres et des agents de Hitler. J'ai conscience d'avoir servi la nation en journaliste, en communiste et en Français.

Déposition de Gabriel PÉRI

journaliste, député de Seine-et-Oise

Vice-Président de la Commission des Affaires étrangères

(Le Témoin prête serment)

M^e de Moro-Giafferi. — Monsieur Péri, vous êtes Vice-Président de la Commission des Affaires étrangères à la Chambre des Députés ?

M. Gabriel Péri. — Oui.

M^e de Moro-Giafferi. — Je ne vous poserai pas de questions relatives aux communications qui ont pu être faites à cette Commission, je tiens à le préciser immédiatement. Mais vous avez entendu, à la Chambre des Députés, les déclarations publiques de M. le Président du Conseil sur le réseau d'espionnage qui menace d'entourer notre pays. Voulez-vous avoir la bonté de dire au Tribunal l'impression produite sur les représentants du peuple par ces déclarations ?

M. Gabriel Péri. — Très volontiers.

M^e de Moro-Giafferi. — Vous savez, au surplus, que M. Sampaix est poursuivi, vous savez pourquoi il est poursuivi, et, s'il vous apparaît qu'il y ait un lien entre les déclarations de M. le Président du Conseil et le procès intenté à M. Sampaix, le Tribunal, j'en suis sûr, vous saura gré de l'exprimer.

M. Gabriel Péri. — Maître, je déférerai bien volontiers à votre désir. Je me permettrai, au préalable, très simplement, d'affirmer ma solidarité avec Lucien Sampaix, dont je m'honore d'être le collaborateur et l'ami.

Qu'il soit bien entendu que la campagne de Lucien Sampaix est la campagne collective de l'Humanité. Nous avons pensé ensemble, et c'est notre ami qui a tenu la plume pour nous.

Quelle était notre pensée ?

Notre ami est poursuivi pour infraction à un décret-loi qui prévoit et punit le délit de divulgation. Mais de quelle divulgation nous sommes-nous rendus coupables ? Et je veux répondre ici à la question de M^e de Moro-Giafferi.

Ce n'est pas nous qui avons annoncé qu'une entreprise de trahison menaçait le pays, c'est M. le Président du Conseil, le 27 juin dernier, avec une émotion bien compréhensible.

Ce n'est pas nous qui avons révélé que deux personnages avaient été arrêtés

et avaient avoué avoir touché de l'argent d'une puissance étrangère, c'est M. le Président du Conseil encore, dans son communiqué du 15 juillet.

Ce n'est pas nous seuls, enfin, qui avons publié le nom des personnes et les sommes qui avaient été touchées par elles, bien que nous soyons, seuls, inquiétés car ces renseignements ont été publiés entre le 14 et le 18 juillet, dans tous les journaux de Paris et de province. Par conséquent, nous n'avons rien divulgué.

Par contre, nous avons formulé une appréciation sur l'affaire ou sur les affaires en cours. Est-ce cela le délit ? Si c'est cela notre délit, il faut s'expliquer franchement.

Qu'avons-nous dit ?

Je comprends fort bien, moi citoyen français, moi député français, qu'un gouvernement, qui décide de poursuivre et de châtier les auteurs responsables de menées antifranchaises, n'admette pas que, par certaines appréciations, on tente de ralentir son effort ou de le refréner. Mais tel n'était pas notre dessein. Nous n'avons pas dit au gouvernement :

— Vous avez tort de poursuivre ; ceux que vous arrêtez sont des Français parfaitement corrects ; vous faites fausse route, il ne faut pas aller plus loin.

D'autres que nous ont formulé des appréciations de cette nature ; d'autres que nous, qui ne sont pas inquiétés, se sont, par exemple, portés garants de la parfaite correction de l'espion allemand Abetz, qu'on venait de prier de passer la frontière ; d'autres que nous ont recommandé au gouvernement de mettre l'affaire en veilleuse. Mais, nous, nous avons exprimé très exactement le souhait contraire. Nous, nous avons dit :

— M. le Président du Conseil a parfaitement raison de vouloir poursuivre et châtier les espions et les traîtres. Mais nous craignons qu'il ne s'arrête en route, mais nous craignons que des pressions ne s'exercent sur lui pour que l'affaire soit étouffée, et contre cet étouffement éventuel, nous mettons en garde, par avance, l'opinion nationale.

Nous avons voulu servir le pays

Par conséquent, messieurs, nous n'avons pas eu l'intention de nuire à la défense nationale, nous avons eu l'intention de la bien servir, et je me permets d'insister sur ce point, car le décret-loi, en vertu duquel Lucien Sampaix est poursuivi, est sorti lui-même de la loi que nous avons votée en 1934, et je me souviens très bien des conditions dans lesquelles nous, législateurs, nous avons élaboré cette loi. Nous avions eu le souci de dire que, pour que le délit existât, il fallait que fût établie la volonté de nuire.

Pourquoi avions-nous pris cette précaution ? Parce que, à cette époque-là, les juristes les plus éminents de la Commission de Législation Civile de la Chambre des Députés avaient fait observer que si cette condition et cette précaution n'existaient pas, la voie risquait d'être ouverte à l'arbitraire.

Par conséquent, je le répète, nous n'avons pas voulu nuire, nous avons voulu servir. Si nous avons péché par excès, c'est par excès de vigilance patriotique, et de cet excès-là, nous ne rougissons pas.

Et alors la question à laquelle je voudrais répondre parce qu'elle m'a été posée, est la suivante :

fréquentations, de certaines amitiés, de certaines protections choisies parmi les hommes les plus responsables des destinées du pays !...

Ce qui nous a alarmés, la raison de notre inquiétude, c'est cette coïncidence troublante entre certaines campagnes décidées par les offices de la propagande allemande et les consignes qui partaient de certains bureaux ministériels, ou, pour être plus limitatif et plus précis, d'un certain cabinet ministériel !...

Ce qui nous a alarmés, messieurs, c'est qu'au moment, par exemple, où l'Allemagne avait besoin et avait intérêt à représenter la France comme insuffisamment armée et incapable, par conséquent, de fermeté et de résistance, les feuilles les plus directement inspirées par ce cabinet, faisaient état d'un rapport, tronqué d'ailleurs, du général Gamelin, dont elles essayaient, frauduleusement, de tirer argument en faveur de leur thèse.

Ce qui nous paraît grave, c'est que ces personnages, non contents de fréquenter les antichambres ministérielles, aient pu se flatter d'être investis de certains mandats, d'être les conseillers, les confidents, les familiers de certains ministres, qu'on les ait vus si souvent à la table de certains ministres, que certaines décisions, prises dans le secret des délibérations gouvernementales, aient été si rapidement connues de ceux qui devaient les ignorer.

Ce qui nous a choqués et ce qui nous a inquiétés, c'est que, pour ne parler que de M. Fernand de Brinon, ce personnage était tellement sûr de ses protecteurs, qu'au moment de ses derniers voyages à Berlin, il pouvait se faire passer comme une espèce d'ambassadeur officieux, à telle enseigne que notre ambassadeur en poste dût envoyer une protestation et menacer le ministre de donner sa démission.

Un ministre doit savoir se garder des mauvaises fréquentations

Eh bien ! messieurs, je vais vous parler avec la netteté que me commandent, tout à la fois, ma conscience et le respect que je dois à un tribunal de mon pays : quand on est ministre des Affaires étrangères — et je ne désigne personne ! — j'énonce une règle générale — quand on est ministre des Affaires étrangères et que l'on sait (car, à ce poste, on doit savoir) que la France est minée par la propagande nazie, on doit prendre deux précautions, si l'on ne veut pas être soupçonné :

La première, c'est se garder d'avoir certaine attitude ou de donner certaines consignes qui, aux heures les plus délicates dans la vie du pays, vont très exactement dans le sens des intérêts de la propagande ennemie.

Et l'autre précaution : il faut savoir se garder de certaines fréquentations ; se refuser à donner certaines investitures, ne pas ouvrir sa porte et ne pas offrir sa table à certains aventuriers de la politique internationale.

Messieurs, quand on n'a pas pris cette double précaution, quand on ne l'a pas prise, malgré les avertissements, les avis, les mises en garde — et en l'occurrence, les avertissements, les avis, les mises en garde n'ont pas manqué, et je ne pense pas seulement à ceux qui étaient formulés par Gabriel Péri — ça n'aurait pas compté beaucoup, je veux bien, mais des recommandations, des avis et des mises en garde qui, en même temps que les miens étaient formulés par des hommes comme M. Louis Marin, comme M. Henri de Kérillis, comme M. Ybarnégary — quand on n'a pas pris ces deux précautions, eh bien ! on a péché au moins par imprudence. Mais ces imprudences-là sont incompatibles avec les responsabilités du pouvoir, dans tous les cas on s'est rendu coupable contre le pays.

Voilà, messieurs, quel était, très exactement, notre état d'âme ; voilà pourquoi nous étions inquiets.

Que craignait-on ?

Je m'empresse de dire que cette inquiétude, depuis, s'est encore aggravée ; elle s'est aggravée depuis les poursuites intentées à notre ami Lucien Sampaix. Il

et avaient avoué avoir touché de l'argent d'une puissance étrangère, c'est M. le Président du Conseil encore, dans son communiqué du 15 juillet.

Ce n'est pas nous seuls, enfin, qui avons publié le nom des personnes et les sommes qui avaient été touchées par elles, bien que nous soyons, seuls, inquiétés car ces renseignements ont été publiés entre le 14 et le 18 juillet, dans tous les journaux de Paris et de province. Par conséquent, nous n'avons rien divulgué.

Par contre, nous avons formulé une appréciation sur l'affaire ou sur les affaires en cours. Est-ce cela le délit ? Si c'est cela notre délit, il faut s'expliquer franchement.

Qu'avons-nous dit ?

Je comprends fort bien, moi citoyen français, moi député français, qu'un gouvernement, qui décide de poursuivre et de châtier les auteurs responsables de menées antifranchaises, n'admette pas que, par certaines appréciations, on tente de ralentir son effort ou de le refréner. Mais tel n'était pas notre dessein. Nous n'avons pas dit au gouvernement :

— Vous avez tort de poursuivre ; ceux que vous arrêtez sont des Français parfaitement corrects ; vous faites fausse route, il ne faut pas aller plus loin.

D'autres que nous ont formulé des appréciations de cette nature ; d'autres que nous, qui ne sont pas inquiétés, se sont, par exemple, portés garants de la parfaite correction de l'espion allemand Abetz, qu'on venait de prier de passer la frontière ; d'autres que nous ont recommandé au gouvernement de mettre l'affaire en veilleuse. Mais, nous, nous avons exprimé très exactement le souhait contraire. Nous, nous avons dit :

— M. le Président du Conseil a parfaitement raison de vouloir poursuivre et châtier les espions et les traîtres. Mais nous craignons qu'il ne s'arrête en route, mais nous craignons que des pressions ne s'exercent sur lui pour que l'affaire soit étouffée, et contre cet étouffement éventuel, nous mettons en garde, par avance, l'opinion nationale.

Nous avons voulu servir le pays

Par conséquent, messieurs, nous n'avons pas eu l'intention de nuire à la défense nationale, nous avons eu l'intention de la bien servir, et je me permets d'insister sur ce point, car le décret-loi, en vertu duquel Lucien Sampaix est poursuivi, est sorti lui-même de la loi que nous avons votée en 1934, et je me souviens très bien des conditions dans lesquelles nous, législateurs, nous avons élaboré cette loi. Nous avions eu le souci de dire que, pour que le délit existât, il fallait que fût établie la volonté de nuire.

Pourquoi avons-nous pris cette précaution ? Parce que, à cette époque-là, les juristes les plus éminents de la Commission de Législation Civile de la Chambre des Députés avaient fait observer que si cette condition et cette précaution n'existaient pas, la voie risquait d'être ouverte à l'arbitraire.

Par conséquent, je le répète, nous n'avons pas voulu nuire, nous avons voulu servir. Si nous avons péché par excès, c'est par excès de vigilance patriotique, et de cet excès-là, nous ne rougissons pas.

Et alors la question à laquelle je voudrais répondre parce qu'elle m'a été posée, est la suivante :

— Pourquoi avons-nous conçu ces doutes, ces inquiétudes, et, disons le mot, ce soupçon ?

Hitler veut encercler la France

Pourquoi ? Parce que nous sommes quelques-uns, dans ce pays, qui, depuis plusieurs années, avons étudié le danger que représentait pour la France la propagande nazie en Europe et dans le monde ; cette propagande qui s'est substituée aux méthodes de la diplomatie en frac et en chapeau haut-de-forme de l'ancien temps ; cette propagande qui se combine avec l'espionnage, à telle enseigne qu'il est impossible de faire le départ entre les deux formes d'activité ; cette propagande qui, quand elle veut s'emparer d'un pays et l'encercler, par la corruption, par l'intimidation, par le chantage, crée, autour de lui et sur son territoire même, des défaillances, des trahisons, des défections qui s'emparent ainsi, un jour, de l'Autriche, puis de la Tchécoslovaquie, puis de Memel et qui préparent d'autres conquêtes ; cette propagande qui se sert de la ruse, bien entendu, mais qui utilise aussi la violence et qui, un jour, assassine un chancelier d'Autriche, un autre jour projette de faire sauter le Parlement de Westminster.

Otto Abetz...

Or, messieurs, nous avons la conviction que cette propagande, qui a sévi partout, n'a pas épargné notre pays. En France, elle avait comme agent essentiel ce globe-trotter national-socialiste, que l'on n'a pas osé expulser, mais que l'on a déclaré indésirable. M. Otto Abetz, ce petit professeur de dessin, besogneux, que le ministre des Affaires étrangères du Reich a poussé vers les grandes destinées : Otto Abetz qui fut l'ornement de quelques salons de la capitale, le conseiller écouté de quelques rédactions.

D'autres journaux que l'*Humanité*, messieurs, ont même précisé qu'il avait été le grand distributeur. Lui ou un autre ! Mais, enfin, il a bien fallu qu'il y ait un distributeur pour répartir les 300 millions qui, au dire d'un diplomate américain, avaient été consacrés par l'Allemagne à sa propagande en France.

Et d'autres journaux aussi, d'autres journaux que l'*Humanité*, ont précisé les démarches et la carrière de ce personnage, offrant à l'un un contrat d'éditions avantageux, à l'autre une participation lucrative dans l'économie allemande.

Munich : jour de gloire du nazi Abetz

Quoi qu'il en soit, Otto Abetz est apparu au mois de septembre 1938. Il explique aux Français qui veulent bien l'entendre et se laisser persuader par lui, que la Tchécoslovaquie est un arlequin, que le président Benès est une créature du Bolchévisme international : après quoi, M. Otto Abetz constate, en lisant ces journaux, chaque matin, et avec une certaine satisfaction, que ses propos sont fidèlement traduits dans certains organes de la presse française.

Pourtant, à cette époque-là, quelque chose l'inquiète, c'est le calme viril et le sang-froid avec lequel les Français, mobilisés, rejoignent leurs corps. Mais il veille au grain, M. Abetz, et, un jour du mois de septembre, une affiche est placardée sur les murs de Paris, qui est un véritable appel au sabotage de la mobilisation.

Plus tard, l'auteur de cette affiche expliquera, pour s'excuser, qu'il avait agi

en tenant au courant de son initiative un membre du gouvernement, mais ceci est une autre histoire...

Dans tous les cas, la propagande allemande remporte ainsi la victoire de Munich, et il se trouve des Français — il s'en trouve au moins un — pour l'en féliciter télégraphiquement.

Et c'est alors le grand jour de gloire pour M. Otto Abetz. Son patron direct vient à Paris ; Otto Abetz est dans le wagon-salon qui amène Von Ribbentrop dans la capitale. Le soir, il resplendit dans cette réception au Quai d'Orsay, dont le chef des informations du *Temps* d'alors a donné une description si pittoresque et si touchante ; cette réception éclatante d'où M. Jean Zay et M. Georges Mandel, membres non-aryens du gouvernement avaient été exclus.

C'est le jour de gloire pour le professeur de dessin qui, quelques années avant, traînait la savate sur les routes de l'Allemagne de Weimar. C'est le triomphe !...

Une officine hitlérienne en France

Or, à ce triomphe a collaboré, selon nous, un organisme, en France, dont on ne dira jamais assez la malversation, qui représente, à nos yeux, l'une des plus gigantesques entreprises d'escroquerie politique, le Comité France-Allemagne, dont M. de Kerillis a dit qu'il était « la cellule radio-active de la propagande nazie en France », et dont le président s'appelle M. Fernand de Brinon, propriétaire et contrôleur de la *Burgerzeitung*, journal anti-français de Forbach ; rédacteur diplomatique dans une feuille financière du soir, M. de Brinon traduit en français les consignes d'Otto Abetz.

C'est le Comité France-Allemagne qui, en 1936, quelques jours avant la réoccupation de la zone rhénane rémilitarisée par l'Allemagne, organise la publication dans la presse française, d'une interview du Chancelier d'Allemagne, protestant de ses intentions pacifiques.

Quelques jours avant le 15 mars 1939, M. de Brinon opère lui-même : il est en Allemagne ; il rencontre les ministres allemands, le ministre des Affaires étrangères du Reich, notamment, et quand il revient à Paris, il affirme à tous ceux qui veulent l'entendre que l'Allemagne s'est engagée définitivement dans la voie de la paix.

Quelques jours après, l'armée allemande entre à Prague, devant une opinion politique française que l'on a chloroformée par avance et qui est ainsi saisie de stupeur.

Et comme l'on comprend alors, messieurs, les paroles, que nous avons si souvent reproduites dans l'*Humanité*, de cet officier français qui, se trouvant à Prague au moment du drame tchécoslovaque, a dit :

— En lisant les journaux, j'ai eu l'impression qu'un certain nombre d'articles portaient la marque de fabrique des officines de la propagande allemande.

Comme l'on comprend les paroles du général Faucher, parlant avec la liberté d'un soldat qui sait mal farder la vérité !...

Des personnages inquiétants

Or, messieurs, ce qui nous semble grave, c'est que ces personnages équivoques, dont je viens de me permettre de citer les noms, aient pu se prévaloir de certaines

fréquentations, de certaines amitiés, de certaines protections choisies parmi les hommes les plus responsables des destinées du pays !...

Ce qui nous a alarmés, la raison de notre inquiétude, c'est cette coïncidence troublante entre certaines campagnes décidées par les offices de la propagande allemande et les consignes qui partaient de certains bureaux ministériels, où, pour être plus limitatif et plus précis, d'un certain cabinet ministériel !...

Ce qui nous a alarmés, messieurs, c'est qu'au moment, par exemple, où l'Allemagne avait besoin et avait intérêt à représenter la France comme insuffisamment armée et incapable, par conséquent, de fermeté et de résistance, les feuilles les plus directement inspirées par ce cabinet, faisaient état d'un rapport, tronqué d'ailleurs, du général Gamelin, dont elles essayaient, frauduleusement, de tirer argument en faveur de leur thèse.

Ce qui nous paraît grave, c'est que ces personnages, non contents de fréquenter les antichambres ministérielles, aient pu se flatter d'être investis de certains mandats, d'être les conseillers, les confidents, les familiers de certains ministres, qu'on les ait vus si souvent à la table de certains ministres, que certaines décisions, prises dans le secret des délibérations gouvernementales, aient été si rapidement connues de ceux qui devaient les ignorer.

Ce qui nous a choqués et ce qui nous a inquiétés, c'est que, pour ne parler que de M. Fernand de Brinon, ce personnage était tellement sûr de ses protecteurs, qu'au moment de ses derniers voyages à Berlin, il pouvait se faire passer comme une espèce d'ambassadeur officieux, à telle enseigne que notre ambassadeur en poste dût envoyer une protestation et menacer le ministre de donner sa démission.

Un ministre doit savoir se garder des mauvaises fréquentations

Eh bien ! messieurs, je vais vous parler avec la netteté que me commandent, tout à la fois, ma conscience et le respect que je dois à un tribunal de mon pays : quand on est ministre des Affaires étrangères — et je ne désigne personne, j'énonce une règle générale — quand on est ministre des Affaires étrangères et que l'on sait (car, à ce poste, on doit savoir) que la France est minée par la propagande nazie, on doit prendre deux précautions, si l'on ne veut pas être soupçonné :

La première, c'est se garder d'avoir certaine attitude ou de donner certaines consignes qui, aux heures les plus délicates dans la vie du pays, vont très exactement dans le sens des intérêts de la propagande ennemie.

Et l'autre précaution : il faut savoir se garder de certaines fréquentations ; se refuser à donner certaines investitures, ne pas ouvrir sa porte et ne pas offrir sa table à certains aventuriers de la politique internationale.

Messieurs, quand on n'a pas pris cette double précaution, quand on ne l'a pas prise, malgré les avertissements, les avis, les mises en garde — et en l'occurrence, les avertissements, les avis, les mises en garde n'ont pas manqué, et je ne pense pas seulement à ceux qui étaient formulés par Gabriel Péri — ça n'aurait pas compté beaucoup, je veux bien, mais des recommandations, des avis et des mises en garde qui, en même temps que les miens étaient formulés par des hommes comme M. Louis Marin, comme M. Henri de Kerillis, comme M. Ybarnégaray — quand on n'a pas pris ces deux précautions, eh bien ! on a péché au moins par imprudence. Mais ces imprudences-là sont incompatibles avec les responsabilités du pouvoir, dans tous les cas on s'est rendu coupable contre le pays.

Voilà, messieurs, quel était, très exactement, notre état d'âme ; voilà pourquoi nous étions inquiets.

Que craignait-on ?

Je m'empresse de dire que cette inquiétude, depuis, s'est encore aggravée ; elle s'est aggravée depuis les poursuites intentées à notre ami Lucien Sampaix. Il

me semble que tous les Français, sans distinction d'opinion, devraient être inquiets lorsqu'ils ont lu, dans les journaux, que les poursuites intentées à Lucien Sampaix avaient été, par pure coïncidence, précédées d'une visite du comte Welczeck, ambassadeur d'Allemagne, auprès du Président du Conseil ; que le jour même où Lucien Sampaix recevait son assignation, M. Otto Abetz, par le truchement d'un journal français, somrait, en quelque sorte, les tribunaux français d'avoir à châtier ceux qui l'avaient dénoncé, car ce monsieur ignore que tant que la France sera la France, les juges français seront les juges de la justice et du droit.

Ce qui nous inquiète, c'est d'avoir lu, sans qu'un démenti soit venu s'y opposer, que, dimanche dernier, un de nos collègues, M. Tixier-Vignancour, parlant dans une réunion publique, a pu se vanter de l'incident suivant et le relater en ces termes :

— Je suis allé voir M. Georges Bonnet avec le numéro de l'*Humanité* à la main, et j'ai la bonne fortune de vous annoncer que, sur la demande du ministre, l'*Humanité* sera poursuivie, et que son rédacteur comparaitra devant une Chambre correctionnelle.

Eh bien ! messieurs, s'il en est ainsi, nous aurions voulu, nous aurions aimé que les choses se fassent plus franchement, à la française, et non pas à la munichoise. Car, enfin, l'article incriminé ne vise pas le ministre en question. Le ministre en question, a été visé par d'autres articles. Pourquoi n'a-t-on pas poursuivi ceux-là ? Le ministre en question, son entourage immédiat et familial, si je puis dire, ont été visés par d'autres articles. On ne les poursuit pas !...

Que penser de cette méthode, qui consiste à pénaliser un article pour nous punir d'en avoir écrit un autre ? Que craignait-on ? Quels témoignages et quelles questions a-t-on voulu éviter ? Que redoutait-on ?

Avec certain ministre dans le gouvernement...

Messieurs, ces questions-là, dans les limites, bien entendu, du décret-loi, après les avoir posées devant le tribunal, on nous permettra de les poser devant l'opinion publique. Je suppose même que les collaborateurs et les collègues du ministre en question les lui poseront, qu'ils se les sont déjà posées à eux-mêmes ; nous les encouragerons de notre mieux à les lui poser, avec de plus en plus d'insistance, et comme nous avons confiance dans l'honnêteté des gens qui nous gouvernent, nous supposons qu'il n'y aura pas beaucoup de peine à déployer pour qu'ils les posent, en effet, avec beaucoup d'insistance.

Voilà, monsieur le président, la description de l'état d'esprit dans lequel nous nous sommes trouvés.

Quand ils veulent dépeindre certains caractères, nos amis anglais ont une expression très pittoresque. Ils disent, en parlant de tel ou tel :

— Avec cet homme-là, il est imprudent d'aller à la chasse au tigre...

La pensée commune que nous avons exprimée, que Sampaix a exprimée en notre nom, s'énonce ainsi :

— Avec certain ministre dans le Gouvernement, il est impossible d'aller à la chasse aux espions !...

Voilà ce que j'avais à dire.

★

*Les bandits hitléro-vichyssois ont assassiné Lucien Sampaix et Gabriel Péri :
Un peuple entier se dresse pour les venger.*

A bas Hitler ! A bas Pétain ! Vive la France !

A GABRIEL PERI -

"BALLADE DE CELUI QUI CHANTA DANS LES SUPPLICES"

Et s'il était à refaire,
Je referais ce chemin...
Une voix monte des fers
Et parle des lendemains.

On dit que dans sa cellule,
Deux hommes, cette nuit-là,
Lui murmuraient : "Capitule !"
De cette vie es-tu las ?

Tu peux vivre, tu peux vivre,
Tu peux vivre comme nous !
Dis le mot qui te délivre
Et tu peux vivre à genoux...

- Et s'il était à refaire,
Je referais ce chemin...
La voix qui monte des fers
Parle pour les lendemains.

"Rien qu'un mot : la porte cède,
S'ouvre et tu sors ! Rien qu'un mot !
Le bourreau se dépossède...
Sésame ! Finis tes maux !

Rien qu'un mot, rien qu'un mensonge
Pour transformer ton destin...
Songe, songe, songe, songe,
A la douceur des matins !

- Et si c'était à refaire
Je referais ce chemin...
La voix qui monte des fers
Parle aux hommes de demain.

"J'ai dit tout ce qu'on peut dire :
L'exemple du Roi Henri...
Un cheval pour mon empire...
Une messe pour Paris...

Rien à faire ! "Alors qu'ils partent"
Sur lui retombe son sang !
C'était son unique carte,
Périssent cet innocent !

Et si c'était à refaire,
Referait-il ce chemin ?
La voix qui monte des fers
Dit : "Je le ferai demain.

Je meurs et France demeure
L'on s'mour et mon refus
O mes amis, si je meurs,
Vous saurez pourquoi ce fut !"

Ils sont venus pour le prendre,
Ils parlent en allemand.
L'un traduit : "Veux-tu te rendre ?"
Il répète calmement :

"Et si c'était à refaire,
Je referais ce chemin
Sous vos coups, charge de fers,
Que chantent les lendemain."

Il chantait, lui, sous les balles,
Des mots : "... sanglant est levé..."
D'une seconde rafale,
Il a fallu l'achever.

Une autre chanson française
A ses lèvres est montée,
Finissant la Marseillaise
Pour toute l'humanité.